



ORDINAIRE

DU 23/08/2023

Le 23/08/2023 à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, le maire.

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Olivier FRANCESCHI, Lucien LACOMBE, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Absents : Henri ANTONA (excusé), René MAILLET (excusé a donné procuration à Jean Paul ANTONA), Jacques ETTORI PERETTI, Dominique PELLETIER (excusé a donné procuration à Céline BATESTI POGGI), Alexandre PERETTI (excusé a donné procuration à François-Joseph FOTI), Julien PERETTI (excusé)

Le quorum est atteint.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire(s) de séance : Jean Paul ANTONA

Ordre du jour :

1. Lecture PV séance du 18 juillet 2023 —
2. Calcul RODP ORANGE 2023
3. Demande de subvention pour l'étude du mouillage organisé
4. Avenant à la convention d'occupation temporaire CORSE CORAIL NOIR 2023
5. Proposition de convention d'occupation temporaire MARE E VELA 2023
6. Modification du tracé d'un chemin à MONTE BIANCO
7. Instauration de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes au sein de la commune en 2023
8. Demande de transfert de gestion du quai se situant sur le domaine public maritime jouxtant la propriété de madame VERNES
9. Questions diverses

Lecture du procès-verbal de la session du 18/07/2023. Le procès-verbal est adopté.

Le Président de séance (PDS) demande une modification de l'ordre du jour avec le rajout d'une demande pour la dénomination de la place d'A Castagna. La modification de l'ordre du jour est adoptée.

D39/2023 : Calcul RODP ORANGE 2023

Présents : 9 Absents : 6 Ont donné pouvoir : 3

Le PDS explique que comme tous les ans, il convient de voter le calcul de la redevance d'occupation du domaine public par le réseau ORANGE, selon les modalités fixées par la loi. Rien ni personne ne s'y opposant la proposition est votée à l'unanimité des présents

Le PDS avec l'accord des présents modifie l'ordre de présentation des délibérations

D43/2023 : Modification du tracé d'un chemin à MONTE BIANCO

Présents : 9 Absents : 6 Ont donné pouvoir : 3

Le PDS rappelle la délibération n°02/2022 du 17/03/2022, par laquelle le conseil municipal avait approuvé l'échange d'une parcelle de 1141 m² (issue de la parcelle E1275) en contrepartie de deux parcelles respectivement de 495 m² (issue de la parcelle E499) et 646 m² (issue de la E 594) représentant un total de 1141 m². Cet échange a été acté chez le notaire. Suite à cela, les consorts LEVY SAUNIER ont écrit à la mairie pour demander de rectifier le tracé d'une portion du chemin qui dessert le hameau de MONTE BIANCO, pour le faire passer le long de la parcelle échangée, la E1901. Les PDS précise que les consorts s'engagent à bétonner à leurs frais dans la continuité de ce qui existe déjà, et avec le même gabarit la bande de roulement des véhicules sur le nouveau chemin. ; ainsi que la prise en charge de l'éventuel déplacement des réseaux empruntant ce chemin (eau, téléphone principalement), si cela était nécessaire.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents

D44/2023 : Instauration de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes au sein de la commune en 2023

Présents : 9 Absents : 6 Ont donné pouvoir : 3

Le PDS explique que la commune est dotée de trois véhicules, mais que deux agents utilisent leur véhicule personnel, de manière régulière, dans le cadre de leur fonction pour des déplacements sur le territoire communal. Compte tenu de la hausse des prix de l'essence, le PDS estime nécessaire de prendre en charge le coût de ces déplacements. A ce titre il donne lecture d'un projet de délibération qui a été validé par le Comité Social Territorial du 07/02/2023, pour l'instauration d'une indemnité forfaitaire annuelle. Le montant maximum qui peut être alloué annuellement est de 615 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents pour un montant de 615 €.

D45/2023 : Demande de transfert de gestion du quai se situant sur le domaine public maritime jouxtant la propriété de Madame VERNES

M. Julien PERETTI est présent

Présents : 10 Absents : 5 Ont donné pouvoir : 3

L'exécutif explique eu conseil municipal qu'en 2017, les services de l'état, en charge du domaine public maritime s'était rapproché de la commune pour trouver une solution à propos d'un quai maritime, qui avait été construit il y a plusieurs dizaines d'années et qui pendant longtemps avait bénéficié d'une autorisation d'occupation du domaine public maritime, avant qu'elle ne soit retirée à ses propriétaires.

Il s'en est suivie une longue bataille judiciaire, qui a conclu à la destruction du quai. Cependant compte tenu du coût de l'opération, de l'impact que cette destruction aurait sur le milieu marin environnant, mais aussi de la découverte d'une espèce protégée sur le quai, la destruction n'était plus envisageable.

Depuis lors, un transfert de gestion du quai au profit de la commune avait été envisagé. Ce transfert permettrait à la commune de pouvoir installer un poste de secours en mer sur ce site.

Madame Catherine SANSONETTI craint que l'état et les propriétaires ne se débarrassent d'un problème bien encombrant en le confiant à la commune.

Le PDS explique que ce transfert est fondé sur le principe qu'il ne coûte rien à la commune et que chaque dépense puisse être compensée par les propriétaires. Ainsi une étude a été faite par un ingénieur béton et les travaux sont à la charge du propriétaire.

L'exécutif présente ensuite le projet de convention qui a été voté par l'association syndicale du secteur. En effet l'accès routier est situé dans un lotissement et nécessitait un accord des co-propriétaires.

Les plans de servitudes sont également portés à la connaissance des membres présents.

M. Julien PERETTI dit qu'il faudrait également s'interroger sur l'accès du port d'A CASTAGNA. Le PDS lui répond qu'un courrier a été envoyé en juin dernier au propriétaire de la parcelle qui dessert le port, pour lui proposer de le céder à la commune. Ce courrier n'a pour l'instant reçu aucune réponse.

M. Pierre POGGI dit qu'il faudra également un jour s'occuper des accès des autres ports de la commune à CALA DORZU et CASELLA, qui ne disposent que d'accès piéton.

Après avoir étudié les documents présentés, le conseil municipal approuve le principe de transfert de gestion à l'unanimité.

D40/2023 : Demande de subvention pour l'étude du mouillage organisé

Présents : 10 Absents : 5 Ont donné pouvoir : 3

Le PDS revient sur son rendez-vous avec M. Le Préfet au cours duquel a été évoqué la procédure de verbalisation de 54 embarcations lancée le 12 juin dernier. Dans la conversation, M. Le Préfet a insisté sur la nécessité qu'a la commune d'avancer sur son projet de ZMELs. Pour nous permettre d'y parvenir, il s'est engagé à financer l'étude à hauteur de 80 %, à condition de délibérer avant la fin août.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

➤ FONDS VERT	Axe 3	194 960.00 € H.T. (80%)
➤ Part communale		48 740.00 € H.T. (20%)
	○ TOTAL HT	243 700.00 € H.T.
	○ TVA 20%	48 740.00
	○ TOTALTTC	292 440.00 TTC

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents

D41/2023 : Avenant à la convention d'occupation temporaire CORSE CORAIL NOIR 2023

Présents : 10 Absents : 5 Ont donné pouvoir : 3

Le PDS rappelle la délibération n°03/2023 du 16/02/2023 approuvant le projet d'une convention d'occupation temporaire pour l'année 2023 sur 150 m² de la parcelle H303, au bénéfice de la Sarl Corse Corail Noir. Le 04/06/2023, le gérant de la Sarl, nous a écrit pour demander l'agrandissement de sa surface d'occupation. Après passage d'un géomètre expert, cet agrandissement serait de 111 m², portant l'ensemble de l'emprise à 261 m².

M. Julien PERETTI juge nécessaire d'améliorer le site de BURATONE et qu'une réflexion soit lancée pour un réaménagement complet du site, afin de mieux le mettre en valeur.

Le PDS propose qu'une séance de travail soit organisée à ce propos en mairie le 20 septembre prochain.

La proposition d'avenant est acceptée à l'unanimité des présents, sans autre modification des termes de la convention initiale.

D42/2023 : Proposition de convention d'occupation temporaire MARE E VELA 2023

M. Olivier FRANCESCHI présente ses excuses, mais il est obligé de quitter la séance pour des raisons professionnelles.

Présents : 9 Absents : 6 Ont donné pouvoir : 3

Le PDS rappelle aux membres présents qu'en avril dernier le conseil municipal n'avait pas souhaité louer l'ALGECO situé à BURATONE au profit de l'association MARE E VELA, considérant qu'il n'était plus adapté et qu'il fallait s'en débarrasser.

A la suite de cette décision, l'exécutif s'était rendu à BURATONE et avait constaté que l'association MARE E VELA occupait encore l'ALGECO, mais aussi tous les alentours.

De manière à permettre à l'association de pouvoir continuer d'exercer ses activités, le PDS demande aux membres présents si la commune pourrait louer, selon des conditions restant à définir, un espace de 294m², délimité par un géomètre expert.

M. François Joseph FOTI dit qu'il faut aider le club et qu'il y a un équilibre à trouver pour que le secteur reste en ordre.

M. Julien PERETTI insiste sur le fait que l'occupation du site ne peut se faire qu'à la condition que l'association prenne des dispositions pour ranger correctement son matériel, par le moyen de rack par exemple.

Mme Catherine SANSONETTI revient sur la nécessité de réfléchir à l'aménagement de cette arrière plage.

Le PDS répond que cet aménagement sera proposé dans le futur PLU.

Mme Catherine SANSONETTI revient sur le fait qu'il faut aider l'association et qu'à ce titre une subvention lui a été attribuée pour financer les déplacements des enfants de la commune, dans le cadre des compétitions. Il convient pour cela que l'association produise les justificatifs de déplacement au nom des enfants de la commune, pour nous permettre de débloquer les fonds. Ce qui pour l'instant n'a pas été fait, ni en 2022, ni cette année.

La proposition de laisser 294 m² à l'association MARE E VELA sur la parcelle H303 est acceptée à l'unanimité des présents, pour une durée d'une année et un prix de 700 €.

D46/2023 : Dénomination de la place du hameau d'A Castagna

Présents : 9 Absents : 6 Ont donné pouvoir : 3

Le PDS explique qu'il a reçu une demande des descendants de Paul CANAVAGGIO, afin que son nom soit donné en sa mémoire à la place du hameau d'A CASTAGNA

Le PDS rappelle les éléments biographiques du défunt et rappelle que la commune a déjà donné le nom de héros, enfants de la commune, à plusieurs rues ou places de son territoire, pour en célébrer la mémoire.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents

QUESTIONS DIVERSES

Mme Catherine SANSONETTI demande des informations sur le terrain de padel qui a été construit au tennis de PORTIGLILOLO. Le PDS lui répond que le terrain sur lequel a été construit le padel nécessitait d'importants travaux et que le gérant du site s'est proposé de financer à la place la construction de cet équipement sportif, très en vogue.

M. Pierre POGGI demande que le four de MONTE BIANCO fasse l'objet d'un classement au titre du patrimoine historique. Le PDS lui répond qu'il donnera des instructions à ses services en ce sens.

Mme Céline BATTESTI POGGI transmet la proposition d'un conseiller absent, pour que la commune fasse les démarches nécessaires pour obtenir un « pavillon bleu ». Le PDS lui répond qu'il donnera des instructions à ses services en ce sens

M. FJ FOTI demande s'il y a beaucoup d'activités à la salle de VERGHIA. L'exécutif répond qu'il n'y a qu'une seule activité : il s'agit d'un cours de yoga, animé deux fois par semaine par Mme CAPON.

Mme Hélène POGGI dit son plaisir de constater que la fontaine d'ACQUA DORIA se soit remise à couler. Le PDS lui explique que cette fontaine ne coulait plus du fait d'un litige entre deux propriétaires à propos d'un forage et d'une vanne. M. Julien PERETTI se demande s'il ne faudrait pas demander à ce que ce forage soit supprimé, afin de permettre à la fontaine de recouler naturellement comme avant.

Mme Céline BATTESTI POGGI demande qu'une réglementation soit prise pour l'allée des eucalyptus, afin d'empêcher les camions de fort tonnage d'y circuler. Il conviendrait également d'indiquer qu'il s'agit d'une voie sans issue.

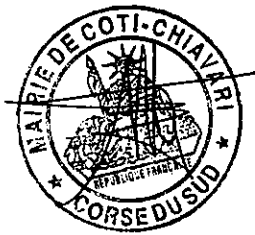
Elle s'étonne également du nombre de soirées organisées cet été sur PORTIGLILOLO. Le PDS répond qu'aucune autorisation n'a été délivrée de la part de ses services.

Mme Catherine SANSONETTI demande à ce qu'une traversée de route, allée du maquis, soit rebouchée.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le PDS clôt la séance.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT DE SEANCE



LE SECRETAIRE DE SEANCE

PV arrêté à la séance du 26/09/2023